

APPEL À CANDIDATURE

MARCHÉ POTIER DE LA FÊTE DE LA POTERIE

VALLAURIS

Dimanche 09 août 2026

Lieu : Place de la Libération et Place Isnard, dite de l'Homme au Mouton en l'honneur de l'illustre sculpture en bronze de Picasso, offerte à la Ville et inaugurée en 1950.

Ces deux places font face au Château qui accueille le Musée national Pablo Picasso « La Guerre et la Paix », le Musée Magnelli et le Musée de la céramique.



Située au cœur de la Côte d'Azur, Vallauris Golfe-Juan est une commune qui a forgé son identité grâce au travail de la terre.

Authentique ville d'art et d'artisanat, elle compte de nombreux ateliers, boutiques d'art, d'artisanat et galeries.

Des expositions prestigieuses y sont régulièrement organisées telle que la Biennale Internationale de Vallauris / Création contemporaine et céramique, manifestation incontournable qui récompense des créateurs talentueux du monde entier.

Cette année, le musée organisera deux expositions d'été, *D'une flèche mon cœur percé – Statues de Martial Raysse* du 13 juin au 15 septembre et *Anton Prinner – « Le ciel pour plafond »* du 4 juillet au 28 septembre.

Pour sa neuvième édition, le marché potier, organisé en partenariat avec l'Association Vallaurienne d'Expansion Céramique « A.V.E.C. », réunira près d'une quarantaine de céramistes professionnels sélectionnés par un jury de professionnels de la céramique dans l'ambiance festive de la fête de la poterie, durant laquelle le public pourra assister à des démonstrations de tournage, des ateliers pour les enfants, des animations musicales ...

Une diversité de techniques et de styles mettant à l'honneur le métier de potier / céramiste seront représentés : terre vernissée, faïence, grès, porcelaine, raku, arts de la table, pièces uniques, sculpture, bijoux...

MARCHÉ POTIER DE LA FETE DE LA POTERIE À VALLAURIS

Dimanche 09 août 2026

Places de la Libération et de l'Homme au Mouton

Informations pratiques :

Stand de 2 ou 3 ou 4 mètres linéaires / **2 m de profondeur**

Prix du stand : gratuit.

Petit déjeuner d'accueil et formule déjeunatoire offerts par la commune aux potiers exposants.

Repas du soir : 15€ par personne (maximum 2 personnes par stand)

Puissance électrique maximum possible 500 Watts / stand, uniquement pour éclairage led (nocturne).

Place de stationnement fournie pour 1 véhicule (sous la responsabilité des propriétaires des véhicules, dans un parking réservé ou sur un espace en voirie, non loin du marché)

Déchargement et installation : dimanche 09 août 2026 de 06h00 à 9h00 (arrivées échelonnées en fonction de l'emplacement).

Ouverture au public : le dimanche 09 août 2026 de 9h00 à Minuit.

Pièces à fournir :

Dossier COMPLET à envoyer AVANT LE 17 mai 2026

- La fiche de renseignements remplie et signée
- Le règlement signé
- 2 à 3 photos représentatives des créations que vous désirez présenter
- 1 photo de votre stand en situation
- 1 justificatif d'inscription en tant que professionnel (D1P, URSSAF, MDA...)
- 1 justificatif d'assurance RC **PRO** 2026 couvrant la période du marché
- 1 photocopie **recto verso** de la pièce d'identité et de celle de l'accompagnant
- 1 photocopie de la carte grise du véhicule utilisé pour le marché

Candidature à envoyer par e-mail à groupeveveco@vallauris.fr ou par courrier à Mairie de Vallauris Golfe-Juan – Service développement économique - MARCHÉ POTIER DE LA FETE DE LA POTERIE – Place Cavasse 06220 Vallauris.

Date limite de réception des dossiers **17 mai 2026**. Une confirmation de réception de votre dossier de candidature vous sera adressée par mail.

La réponse vous sera transmise dans la seconde quinzaine de mai, après délibération du comité de sélection composé de professionnels.

IMPORTANT

Merci d'envoyer les dossiers complets et de nommer vos fichiers.

Pour les envois électroniques, joindre des formats de photos peu volumineux et envoyer tous vos documents en UNE seule fois.

Pas de photos dans le corps de mail, uniquement des fichiers joints.

Si votre dossier est > 2 Mo, merci de l'envoyer intégralement (documents et photos dans le même envoi via une plateforme type Wetransfer EN UNE SEULE FOIS en indiquant votre nom.

Les dossiers trop volumineux envoyés sur la boîte mail seront bloqués au niveau du serveur et aucun message d'erreur ne vous sera délivré.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Demande de participation au MARCHÉ POTIER de VALLAURIS du 09 AOUT 2026

A compléter, signer et à joindre à votre dossier et à renvoyer avant **le 17 mai 2026**

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL..... PAYS.....

VILLE.....

Téléphone fixe Portable

Mail.....

Sit web Pag profil Facebook

STATUT PROFESSIONNEL (Joindre justificatif)

Compagnie d'assurance N° assurance (Joindre attestation)

TERRE UTILISEE et TECHNIQUE CERAMIQUE /

.....

Taille du stand **longueur** **largeur**

Votre stand peut-il être installé en angle ? **oui** **non**

Parasol **oui** **non** Taille /// Barnum **oui** **non** Taille

Rappel : les stands font 2 m de profondeur.

Avez-vous déjà participé à un marché potier à Vallauris : **oui** **non** Date(s)

Souhaitez-vous faire des démonstrations ? **oui** **non**

Description de la démonstration.....

Nombre de personnes sur le stand :

NOM et PRÉNOM de l'ACCOMPAGNANT :

Je souhaite une mise à disposition de chaises (max 2)

Je souhaite une alimentation électrique du stand (max 500 Watts / stand)

Êtes-vous membre d'une ou plusieurs associations de céramistes ? **oui** **non**

Si oui, laquelle / lesquelles ? :



Les exposants doivent prévoir leur parasol ou barnum (**rappel stand 2 m de profondeur**) et les lester.

NE PAS ENVOYER LE CHÈQUE DE CAUTION. Il ne vous sera demandé qu'après la sélection pour finaliser l'inscription (voir règlement).

Dans le cadre de l'édition de supports de communication papier ou Internet, j'autorise la diffusion de :

- | | | |
|------------------------------------|------------|------------|
| - Mes nom et prénom | Oui | Non |
| - Mon adresse mail | Oui | Non |
| - Mon numéro de téléphone portable | Oui | Non |
| - Le nom de mon entreprise | Oui | Non |

« J'autorise le service du Développement économique à conserver les éléments de mon dossier et mes coordonnées afin de me contacter pour m'informer des manifestations se déroulant sur la Commune et pour me proposer d'y participer.»

Oui **Non**

« Je déclare être en règle vis-à-vis de la législation en vigueur (inscription à un registre professionnel, assurance RC professionnelle 2026, ...).»

Oui **Non**

« J'autorise la Commune de Vallauris Golfe-Juan et l'AVEC à utiliser les visuels de mes pièces ou de mon stand à des fins de communication.»

Oui **Non**

Si oui, nom du photographe ou libres de droits :

« Je m'engage à être présent sur mon stand durant la manifestation et à exposer uniquement mes créations.»

« Je déclare avoir lu et approuvé le règlement du marché.»

Fait à **le:**

Signature:

RÈGLEMENT du MARCHÉ POTIER de VALLAURIS – 10 AOUT 2026

A signer et à joindre à votre dossier et à renvoyer avant **17 mai 2026**

Article 1 : Authenticité des réalisations

Chaque exposant certifie que les produits présentés sur son stand sont des réalisations propres. TOUTE REVENTE EST INTERDITE. Une photo de vous au travail sur votre stand est fortement recommandée.

Seuls les objets en céramique (entiers ou assemblés), signés par le/la céramiste candidat(e), seront autorisés sur le stand.

Article 2 : Assurance et inscription à un registre professionnel

L'exposant devra justifier d'une inscription à un registre professionnel et atteste être titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité au moment de la tenue du marché. Cette assurance doit couvrir les risques inhérents à la tenue de son stand, y compris la responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers (exemple : parasol qui s'envole, ...) et pouvant être occasionnés lors de l'utilisation de son matériel propre et/ou mis à disposition par la Commune ou inhérents à l'occupation du domaine public.

La Commune décline toute responsabilité en cas de bris ou de vol, l'exposant est libre de s'assurer individuellement à cet effet.

Le bénéficiaire est directement responsable du matériel mis à sa disposition, notamment de l'utilisation des installations électriques mises à disposition par la Commune et vérifiées par un bureau de contrôle. En cas d'accident, de dégradations ou de vol, sa responsabilité pourra être engagée.

Sous sa responsabilité, il s'assurera que chaque accompagnateur dispose d'une assurance responsabilité civile.

Par ailleurs, chaque exposant devra être en mesure de présenter les pièces justificatives demandées à l'inscription lors d'un contrôle le jour de la manifestation (pièce d'identité, papiers du véhicule, inscription à un registre professionnel, assurance responsabilité civile professionnelle).

Article 3 : Droit d'emplacement

Après approbation de la candidature par le comité de sélection, seuls un dossier complet et un **chèque de caution d'un montant de 100 €uros à l'ordre de l'Association Vallaurienne d'Expansion Céramique A.V.E.C.** garantissent l'emplacement.

Les chèques sont à envoyer dans les 10 jours qui suivent l'acceptation du dossier, faute de quoi la place pourra être attribuée à un autre potier candidat.

Le chèque de caution, ainsi que celui pour la réservation des repas du soir (voir article 6), seront à adresser à l'Association ***Vallaurienne D'Expansion Céramique A.V.E.C.***

Un mail de confirmation sera envoyé une fois le chèque de caution reçu. Il sera rendu aux participants au moment de leur départ le dimanche 09 AOUT 2026.

Toute annulation après le 10 juillet 2026 entraînera l'encaissement du chèque de caution.

Article 4 : Qualité du stand

Chaque exposant s'engage à monter un stand soigné, conforme à celui présenté lors de son dépôt de dossier et à utiliser des matériaux conformes à l'utilisation en extérieur.

Article 5 : Organisation

Le droit d'emplacement nu de 2, 3 ou 4 mètres linéaires **maximum sur 2 mètres de profondeur** est gratuit. Les emplacements seront attribués par l'organisateur. La plupart des emplacements ne permettent pas l'installation de barnums de 3 mètres de profondeur.

Chaque exposant s'engage :

- À respecter les horaires d'accès à l'emplacement du marché et d'installation (de 6h00 à 9h00, les arrivées seront échelonnées en fonction des emplacements et les horaires communiqués à chaque participant), les horaires d'ouverture au public (de 09h00 à Minuit), les horaires de remballage (de Minuit à 02h00),
- À veiller à une utilisation normale du domaine public mis à disposition et à ne pas occasionner de gêne aux différents moments du marché (nuisances sonores, entraves à la circulation, entrave au passage des personnes à mobilité réduite, ...),
- À apporter le matériel nécessaire (parasol, barnums d'une profondeur maximum de 2 mètres, éclairage ...),
- À veiller à ce que son matériel soit aux normes (matériel électrique étanche et dont la puissance nominale ne dépasse pas 500 Watts par exposant et uniquement destiné à l'éclairage des stands,
- A veiller à ce que tout matériel soit installé de manière à n'occasionner aucun danger ni aucune gêne (fils électriques protégés, obstacles sur les passages empruntés par le public, ...) et prendre toutes les mesures de sécurité prévues par la réglementation en matière d'occupation du domaine public afin de garantir la sécurité des personnes et des équipements.

Aucun stationnement ni aucune circulation sur l'emprise du marché ne seront tolérés après l'installation jusqu'au démontage.

Article 6 : Repas

Un maximum de 2 personnes peut être inscrit par stand.

Une participation de 15€ par personne est demandée pour le repas du soir, organisé par l'AVEC. Après approbation de la candidature par le comité de sélection, un chèque du montant des repas souhaités sera à établir à l'ordre de l'**Association Vallaurienne d'Expansion Céramique AVEC** et à joindre au chèque de caution.

Article 6 : Comité de sélection

Les candidatures seront sélectionnées par un comité constitué de professionnels de la céramique, artisans et artistes, représentant une diversité de styles et de techniques.

Article 7 : Droit d'entrée visiteur

Aucun droit d'entrée n'est demandé aux visiteurs, l'accès au marché est totalement libre et gratuit.

Article 8 : Mesures sanitaires

L'exposant s'engage à respecter les mesures sanitaires qui seront définies au moment de la tenue du marché.

« Lu et approuvé »

Fait à le:

Signature:

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné au Service du développement économique de la Mairie de Vallauris Golfe-Juan ainsi qu'à l'Association Vallaurienne d'Expansion Céramique AVEC pour l'organisation de marchés potiers et/ou d'artisanat sur la Commune.

Ces informations ont un caractère obligatoire pour faire acte de candidature aux marchés potiers de la Commune. Ces données seront conservées 36 mois après la dernière sollicitation restée sans réponse de votre part.

Selon le Règlement Général de la Protection des Données Européen, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Service du développement économique par mail à l'adresse groupeveco@vallauris.fr.